

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

PROCES VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ; article L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales ; ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au Pavillon de la Culture et du Patrimoine, sis place Emile Zola, Halles Baltard à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur Eddy VALADIER, Maire de Saint-Gilles, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa BERJON, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Brigitte SALAMA, Monsieur Hervé ROUSSINET, Madame Marie-Joëlle SALEM, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Catherine HARTMANN, qui a donné procuration à Monsieur Christophe CONTASTIN
Madame Berta PEREZ, qui a donné procuration à Madame Sylvie AJMO-BOOT
Monsieur Alexandre MICHEL, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL
Madame Lauris PAUL, qui a donné procuration à Monsieur Alain VULTAGGIO
Monsieur Bruno VIGUÉ, qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD
Madame Marie-Ange GRONDIN, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA
Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Madame Marie-Hélène DONATO, qui a donné procuration à Madame Géraldine BREUIL
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, qui a donné procuration à Monsieur Serge GILLI
Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Delphine PERRET
Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER

Absents : Monsieur Christophe LEFEVRE, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Vanessa BERJON désignée, prend place au Bureau.

* * * * *

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Eddy VALADIER : Le quorum est atteint largement. Nous pourrions donc valablement délibérer avec 30 suffrages, puisque nos collègues d'extrême droite ne sont pas encore arrivés.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Madame BERJON. Pas d'opposition ?

Vous avez reçu convocation de ce Conseil municipal du mardi 15 décembre 2020 à 20h avec la note explicative de synthèse des affaires qui seront soumises ce soir à délibération.

- **Approbation du procès-verbal des débats du mercredi 18 novembre 2020**

Eddy VALADIER : Je vous propose d'aborder le procès-verbal des débats du Conseil municipal du mercredi 18 novembre 2020.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de question, pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération n° 1 : Informations données au Conseil municipal relatives aux décisions prises par moi-même ou les adjoints ou conseillers municipaux délégués.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOpte A L'UNANIMITE

2. Budget Primitif 2021 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Vous me voyez étonné. Je crois que je ne l'ai jamais vu, tout du moins depuis plusieurs années, si ce n'est dizaine d'années, une partie de l'opposition, celle qu'on entend souvent beaucoup à dire des bêtises, à critiquer, notamment sur les éléments financiers de notre collectivité, mais aujourd'hui, ils ne sont pas là.

Donc, tous les conseils municipaux, évidemment, quels qu'ils aient à traiter comme objets ou sujets, sont importants. Je le conçois et je le partage avec vous, mais s'il y en a un qui est particulièrement important, notamment pour notre collectivité, son avenir, en l'occurrence l'année 2021, c'est bien le Conseil municipal au cours duquel le budget est présenté et débattu. Voir celles et ceux qui ont assez souvent la plume ou la parole facile ne pas avoir le courage, parce que c'est une question de courage aussi, je l'ai été moi-même dans l'opposition, mais nous étions là à défendre nos convictions, à défendre nos idées, à défendre les intérêts des électrices et des électeurs qui nous avaient fait, insuffisamment, c'est vrai, mais tout de même à l'époque, confiance.

Peut-être que c'est aussi, parce que le tribunal administratif, il y a quelques jours, a balayé d'un revers de main le recours fait par Monsieur Christophe LEFEVRE et ses colistiers contre le résultat des élections municipales du mois de mars dernier. Croyez-le, il défendait que s'il n'y avait pas eu la crise du Covid, ils seraient passés de 19% à 51% et que nous serions passés de 70% à 15%, 2 100 voix d'avance. Vous imaginez la réaction du président du tribunal administratif. Il l'a regardé un peu d'un air éberlué : « Mais vous faites quoi là ? » Je crois qu'il attend encore toujours dans la salle des pas perdus le résultat.

En tous les cas, je trouve ça malheureux et je trouve cette attitude peu courageuse et qui ne correspond pas à la conception que nous nous faisons du travail démocratique que doivent exercer les élus.

Mais je me souviens aussi qu'en début de mandat, on nous a dit que certains démissionnaient, parce qu'ils n'étaient pas rémunérés ; souvenez-vous. Alors, peut-être aussi que s'il y avait des jetons de présence, peut-être que si le Conseil municipal de cette Ville décidait d'accorder des subsides à certains élus, à ceux-là en l'occurrence, peut-être que leur présence serait plus assidue.

Là n'est pas le plus important ; le plus important est que notre collectivité puisse se mettre en capacité, dès le 1^{er} janvier qui arrive à grands pas, puisse se mettre en capacité d'agir et d'intervenir en faveur des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois.

Le budget qui vous est présenté ce soir s'articule de la manière suivante :

- en section de fonctionnement, il est arrêté à la somme de 17 897 974 € ;
- en section d'investissement, il est arrêté à la somme de 8 072 655 €.

Sachant que, je le rappelle, nous nous étions engagés et nous avons proposé au moment du rapport d'orientation budgétaire de ne pas augmenter les impôts après les avoir baissés de 5 % en 2019. Donc, c'est un budget qui est conforme aux échanges que nous avons pu avoir il y a maintenant à peu près un mois. Evidemment, si vous avez des questions, j'essaierais, je tâcherais d'y répondre.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire et bonsoir à toutes et tous. Vous constaterez qu'une partie de votre opposition de gauche est bien présente au Conseil municipal.

Eddy VALADIER : Socialiste, vous voulez dire ?

Paul GABRIEL : De gauche. Le budget primitif que vous nous proposez ce soir pour 2021, on ne peut pas le nier, est équilibré, on ne peut pas vous reprocher la mauvaise gestion des finances de la Commune. Il permet de faire fonctionner...

Eddy VALADIER : Si vous approuvez maintenant notre budget et notre bonne gestion, je vous en remercie, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Je n'ai pas dit que j'approuvais forcément le budget, mais j'approuve la bonne gestion.

Je ne peux pas enlever votre volonté de porter les grands projets de rénovation, les investissements de voirie qui sont conséquents. Toutefois, je vous avouerais qu'à mon sens, pour moi, le compte n'y est pas et ce à plusieurs niveaux. La protection des Saint-Gillois les plus fragiles, quelles sont les actions d'envergure que vous proposez, surtout avec cette crise sanitaire qui touche les plus faibles d'entre nous ? Quels appuis pour les associations caritatives ? Comment aider les personnes les plus en difficulté ? Par exemple, je vous donne un exemple, pourquoi la Ville n'achèterait pas des titres de transport du réseau Tango et les ferait distribuer par le CCAS à ceux qui ont beaucoup de difficultés pour se déplacer, que ce soit pour aller faire des examens médicaux à Nîmes ou faire leurs courses du quotidien.

Ensuite, en matière environnementale, je n'ai pas relevé de gros investissements pour 2021. Je pense qu'on pourrait investir fortement sur l'équipement de panneaux photovoltaïques sur tous les bâtiments communaux et ainsi réduire les dépenses de fonctionnement d'énergie.

Je n'ai pas trouvé d'indications sur le traitement et la prévention du risque inondation. Est-ce que vous considérez que le centre de Saint-Gilles est à l'abri d'une grosse inondation, en l'état ?

Je n'ai pas vu d'investissement en action économique. Pourquoi ne pas créer un festival ou une foire pour attirer plus de monde sur le territoire, augmenter les recettes pour la Ville et les commerçants.

Au niveau de l'ambition culturelle de la Ville, je n'ai pas trouvé de ligne d'investissement en ce sens et je trouve qu'on se cantonne à une seule thématique sans forcément creuser plus loin pour, là encore, accroître l'attractivité de notre territoire et tout ce qui en découle comme bénéfique pour la Ville.

Je voterai donc contre votre proposition de budget qui, pour moi, ne va pas assez loin dans ces thématiques. Ce vote sur le fond et non sur la forme ne m'empêchera pas d'approuver, comme je vous l'ai dit en début de propos, la mise en place des outils techniques que vous proposez par la suite pour faire fonctionner la Commune.

Merci.

Eddy VALADIER : Je vous remercie, Monsieur GABRIEL. Quelques éléments de réponse, d'abord, je note et je me réjouis de vos propos sur la bonne gestion de cette cité. C'est important, parce que si déjà, on n'est pas un bon gestionnaire, c'est difficile d'arriver à des résultats et le rôle d'une collectivité, notamment au moment où elle présente son budget, de la qualifier de bon gestionnaire, je m'en félicite.

Vous évoquez divers sujets. Je vais y revenir. Vous exprimez, en matière environnementale, notre défaut de volonté d'installer des panneaux photovoltaïques, vous me permettez simplement de vous signaler Monsieur GABRIEL, que la délibération n° 15, vous avez justement une délibération ce soir qui va à l'encontre de vos propos et qui démontre notre dynamisme en matière de développement durable et notamment de développement de panneaux photovoltaïques sur notre territoire, puisque la délibération n° 15 prévoit justement que nous installions des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de nos bâtiments au centre technique municipal.

Donc, c'est un petit peu dommage que dès la première remarque, Monsieur GABRIEL, vous ayez un peu plus loin, la réponse qui démontre qu'en fait c'est le contraire. Mes collègues Serge GILLI et Frédéric BRUNEL sont extrêmement dynamiques sur ce sujet, puisque pas plus tard que ce soir, vous avez une délibération qui fera en sorte que nos bâtiments seront équipés. Vous n'êtes pas non plus sans savoir que c'est sur le territoire de Saint-Gilles que nous disposons du plus grand parc photovoltaïque de ce Département, à la zone Mitra que nous avons fait au cours du mandat précédent. Donc, Monsieur GABRIEL, croyez-le bien, vous avez dans ce budget des éléments qui concourent à la protection de notre environnement et à la préservation de nos milieux.

Vous me parlez du risque inondation et vous vous étonnez de ne pas retrouver d'éléments budgétaires y concourant. Je vous rappelle simplement que depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI, ce n'est plus de la compétence des communes. Donc, effectivement, vous ne pouvez pas retrouver d'éléments financiers concernant la lutte contre les inondations, parce que ce n'est pas de la compétence de la Ville, c'est de la compétence de l'agglomération.

Donc, les éléments relatifs à la lutte contre les inondations, il faut aller les rechercher dans le budget de l'agglomération et pas plus tard qu'hier soir, avec un conseil communautaire, nous avons convenu avec mon collègue, Marc TAULELLE, vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la lutte les inondations d'un rendez-vous et d'une rencontre avec l'association La Garonette. Donc, il doit me soumettre quelques dates pour le début d'année pour que nous puissions rencontrer l'agglomération pour que, notamment dans le cadre du PAPI III, des éléments concernant la Ville de Saint-Gilles puissent être inscrits. Donc, en toute évidence, vous ne pouvez pas les retrouver ce soir, ce serait une illégalité que de les retrouver ici.

Je dirais la même chose pour l'économie. La compétence économie n'est pas une compétence de la Ville ; l'économie, je le rappelle, c'est une compétence des EPCI, de l'agglomération et de la région. Après, vous me proposez de faire une foire ! J'attendais, je vous avoue, de votre part, Monsieur GABRIEL, des idées un peu plus novatrices ou originales que d'organiser une foire. Mais sachez là encore que mes collègues en charge notamment du commerce et de l'artisanat, depuis notamment la crise sanitaire, mais comme elle correspond peu ou prou à notre élection municipale, sont au quotidien auprès de nos artisans et de nos commerçants, parce que c'est surtout à ceux-là à qui on pense. Donc, on a fait des efforts financiers aux côtés de l'association Saint-Gilles Cœur de ville. Pas plus tard que courant de semaine dernière, avec l'aide financière de la Ville de 30 000 €, ils ont souhaité mettre en place un jeu concours, je crois dès 15 € d'achat dans les commerces, pour gagner une voiture.

Là aussi, Monsieur GABRIEL, peut-être qu'une différence entre vous et moi, on ne leur a pas imposé une foire. On leur a dit : « On vous accorde des moyens financiers. Qu'est-ce que vous souhaitez faire ? » Eux ont considéré, je crois que c'est de bon sens, parce que faire une foire en ce moment, je ne suis pas certain

qu'on y serait arrivé. Ils ont souhaité faire ce jeu concours et Madame PERRET comme Madame SALEM sont à leurs côtés pour l'organisation. Je crois que le véhicule sera présenté dimanche matin. J'espère que ça concourra à faire en sorte que les Saint-Gillois viennent dans ces derniers jours avant les fêtes de Noël consommer plus encore en centre-ville.

Vous ne retrouvez pas, en matière culturelle, des éléments probants dans ce budget. Monsieur GABRIEL, il faut ouvrir les yeux. Vous savez que la Ville ambitionne de faire un nouveau musée au cours de ce mandat. Pas plus tard qu'aujourd'hui, depuis 9h du matin jusqu'à 16h30, j'étais avec Madame BREUIL, tout un concert d'éminents conservateurs du patrimoine, de la culture, il y avait la DRAC etc. nous étions en train d'examiner les 92 candidatures que nous avons eues pour la construction de ce futur musée. Je peux vous dire qu'aujourd'hui, la commission d'appel d'offres proposera au conseil d'administration de la SAT de retenir les quatre lauréats qui pourront, dans les mois prochains, concourir pour remporter ce fabuleux projet.

Donc, en matière culturelle, non seulement nous allons capitaliser sur tout ce que nous avons fait, je rappelle cette salle, s'il y a des efforts que nous avons faits dans cette Ville, vous l'avez rappelé, ils sont nombreux et je vous en remercie, mais la culture n'a vraiment pas été le parent pauvre, franchement. Je vous le disais, pas plus tard qu'au dernier Conseil municipal, avec ma collègue Berthe PEREZ – je vais vous faire un demi-aveu, parce que ce n'est pas à vous que je vais donner les scoops, je vous l'ai dit déjà – mais je pense qu'au printemps, on va faire une jolie annonce d'une coopération entre la Ville de Saint-Gilles et la Villette pour notre médiathèque. Parce que j'ai souhaité, avec ma collègue, Berthe PEREZ, que la Ville de Saint-Gilles s'inscrive dans un dispositif de coopération avec les plus grands musées de France, certains musées internationaux, la chaîne ARTE et d'autres pour que Saint-Gilles soit la deuxième commune en région Occitanie à s'engager dans le dispositif que la Villette propose et qui s'appelle « Micro-Folie ». Donc, en matière culturelle, je vous rassure, le budget est puissant.

Que fait-on pour les plus défavorisés, les plus démunis, ceux pour qui la crise sanitaire est la plus difficile à vivre ? Madame HARTMANN serait là, elle vous dirait tout ce qu'a fait notre centre communal d'actions sociales depuis maintenant huit mois. Je salue ses agents, son personnel, comme ses élus. Pas plus tard que la semaine dernière, je vous en remercie mes chers collègues, on a distribué 1 300 colis aux aînés de la Ville de Saint-Gilles. C'est un budget, je crois, d'environ 40 000 € ou 50 000 €. Ce n'est pas rien. Je vous encourage à comparer – je ne regarde pas ce qui se fait par ailleurs – les colis qui sont distribués par ailleurs et l'effort sensible qui a été fait par notre Ville en cette fin d'année.

Qu'est-ce que nous allons faire en 2021 ? Ça vous a peut-être échappé, Monsieur Paul GABRIEL, dans ce budget. Comme nous nous y étions engagés il y a huit mois, nous allons baisser de 10 % les repas servis à nos aînés. C'est une décision forte qui est prise ce soir pour nos aînés, c'est de baisser de 10 % le tarif des repas.

Seconde annonce que je peux vous faire, Monsieur GABRIEL, c'est qu'au cours du mandat, nous baisserons encore de 10 %, puisque je souhaite qu'en 2025, nous ayons baissé de 20 % le tarif des repas. Donc, oui, la Ville de Saint-Gilles est aussi en accompagnement des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois les plus en difficulté. Mais je partage avec vous, c'est un moment difficile que notre pays traverse, que nos populations traversent aussi ; certaines mieux que d'autres. Avec mes collègues, on essaie d'être évidemment attentifs à tout ce qu'ils méritent.

Donc, vous le voyez, sur les six points que vous avez soulevés, aucun ne peut nous être fait grief. Je vous encourage à voter pour ce budget, parce que les cinq éléments que vous avez mis en avant, malheureusement pour vous, ce budget démontre qu'ils sont pris en compte peut-être même plus que ce que vous l'auriez pensé. Mais liberté de vote évidemment.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Paul GABRIEL : Juste une précision, comme il n'y a personne d'autre qui veut poser des questions, il faut en profiter.

Vous infantilisez un peu mes propos, mais je ne vous reproche pas de ne rien faire, je vous dis que pour moi, vous n'allez pas assez loin. Après, les panneaux photovoltaïques, j'avais bien relevé la délibération, mais pour moi, il faut aller bien plus loin que ça. C'est une question de point de vue. C'est de l'investissement et

on sait que l'investissement est quand même soumis à, vous le savez très bien, à recevoir des subventionnements qui permettent de faire plus de choses, etc. Vous n'allez peut-être pas faire tout en 2021, c'est peut-être pour ça, vous allez me répondre.

Concernant la solidarité, je ne nie pas que le CCAS ait fait beaucoup de choses, effectivement, les aînés, mais qu'en est-il des autres populations et les autres catégories d'âge ? On ne sera peut-être pas d'accord ce soir.

Je précise mes propos, mais j'avais bien noté qu'il y a des compétences qui sont à l'agglo. Vous infantilisez en disant que je propose une foire. J'ai parlé plutôt d'un festival qui parlerait de la Camargue, le Rhône, Les Costières. On est quand même au centre d'un territoire qui pourrait drainer beaucoup de choses. Après, c'est une question de point de vue.

Eddy VALADIER : Vous le dites : on ne sera peut-être pas d'accord ce soir. Ça signifie que vous serez probablement d'accord avec moi dans pas longtemps, vous allez y venir.

Paul GABRIEL : Peut-être, ou c'est peut-être vous qui serez d'accord avec moi.

Eddy VALADIER : Oui, ça ne me dérangera pas. Mais évidemment, vous l'avez souligné, un des reproches qu'on peut me faire n'est pas celui de ne pas faire. Effectivement, on peut demander toujours plus. Faut-il me dire comment ?

Paul GABRIEL : Je vous ai parlé d'investissement avec les subventions.

Eddy VALADIER : Non, mais je vous entends. En matière culturelle, nous allons investir peu ou prou 7 millions d'euros. On peut se taper sur le ventre et dire qu'il faudrait en investir 20 millions d'euros. Mais dites-moi comment ? C'est qu'il y a aussi des mécaniques administratives, techniques et aussi des finances, parce que souvent ceux qui promettent plus, ils aboutissent surtout à plus d'impôts.

Paul GABRIEL : Sur le fonctionnement et non pas sur l'investissement, Monsieur le Maire.

Eddy VALADIER : Monsieur GABRIEL, vous le savez aussi bien que moi, vous ne pouvez pas indéfiniment augmenter les impôts, ce ne serait pas raisonnable. Si votre proposition ce soir, c'est d'augmenter les impôts des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois en pleine période de crise, évidemment, Monsieur GABRIEL, j'en conviens, on ne sera pas d'accord.

Paul GABRIEL : Je n'ai pas dit ça.

Eddy VALADIER : Mais si vous n'augmentez pas les impôts, vous trouvez l'argent où ?

Paul GABRIEL : En attirant du monde sur le territoire, en faisant des recettes, etc.

Eddy VALADIER : Vous savez, Monsieur GABRIEL, si tout ceci se passait comme vous semblez vouloir le croire, mais les choses sont bien plus complexes.

Je crois que le débat est sain. Vous nous encouragez à faire plus tout en disant qu'on fait très bien. On va essayer l'année prochaine de faire très, très bien. Cela nous motive.

Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Une. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

3. Budget primitif du Port de plaisance

Eddy VALADIER : Délibération n° 3, budget primitif du port de plaisance avec une proposition de la section de fonctionnement arrêtée à la somme de 86 200 € et une section d'investissement arrêtée à la somme de 2 750 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Budget principal 2020 – Décision modificative n° 1

Eddy VALADIER : En section de fonctionnement, un ajustement des crédits en dépense comme en recette pour 199 516 € et en section d'investissement en dépense comme en recette des variations pour 1 667 976,66 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Mise en place des autorisations de programme et crédits de paiement pour le budget primitif 2021

Eddy VALADIER : Nous vous proposons d'inscrire deux AP :

- l'une pour les travaux de réhabilitation de l'école Jules Ferry pour un montant de 6 340 000 € – vous qui me disiez qu'on ne faisait pas assez ;
- une autre pour les travaux de réaménagement de la place Jean Jaurès pour 1 800 000 €.

Sachant que pas plus tard que dans l'après-midi ou peut-être dans la matinée, si je ne me trompe, nous avons appris que la région Languedoc-Roussillon nous apporterait 165 000 € supplémentaires à notre budget d'investissement. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, hier soir, à la communauté d'agglomération, nous avons eu deux fonds de concours, fonds de concours de 453 000 € pour la place Jean Jaurès et si je ne me trompe, un fonds de concours d'environ 70 000 € pour le développement de notre vidéoprotection.

Donc, près de 700 000 € donc de subventions nouvelles cette semaine, je crois que c'est plutôt positif.

Y a-t-il des questions pour ces deux autorisations de programme ? Non ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Adhésion de la Commune de Saint-Gilles à l'Agence France locale

Dominique TUDELA : Comme nous l'avons évoqué lors du dernier Conseil municipal, lors de la présentation du ROB, la Ville va adhérer à l'agence locale, filiale de la société territoriale, société anonyme.

Les grands axes de la gouvernance du groupe Agence France locale, la société territoriale est une société dont les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux sont actionnaires. Composé de 10 à 15 administrateurs nommés pour un mandat de six ans, le conseil d'administration de la société territoriale a vocation à assurer la variété de son actionnariat afin de préserver les équilibres de représentation entre les différents types d'entités qui composent la société territoriale, avec un collège regroupant les régions, les départements et les communes.

L'Agence France locale est la filiale – je le disais – de la société territoriale, établissement de crédit spécialisé. La direction de l'Agence France locale est assurée par un directoire. Le directoire agit sous le contrôle permanent du conseil de surveillance de l'Agence France locale.

Les conditions pour y adhérer sont bien spécifiques, avec une marge d'autofinancement encadrée dont vous retrouverez les conditions et bien entendu, que les communes ou les établissements publics qui n'auraient pas les finances assez saines se verraient refuser l'accès à devenir membres.

L'apport en capital initial est versé par toute entité devenant membre du groupe et peut être acquitté intégralement lors de l'adhésion ou réparti par un versement maximum sur cinq années successives. Donc, c'est cette option que vous allez retrouver un peu plus bas, que nous avons choisie. Les garanties consenties par la société territoriale, ce que recherchent les collectivités territoriales, c'est à la fois un mode de financement efficace répondant à des contraintes fortes de transparence et de satisfaction pour assurer les créanciers et être reconnus par les investisseurs.

La documentation juridique, vous la retrouvez, il s'agit :

- du contrat d'ouverture d'un compte séquestre, bien sûr, pour verser le capital ;
- les bulletins de souscription ;
- l'acte d'adhésion au pacte ;
- le recours à l'emprunt par le membre – ce recours à l'emprunt est soumis aux mêmes règles d'analyse financière que tout autre établissement de crédit.

Donc, on vous demande de délibérer pour approuver l'adhésion de la Commune de Saint-Gilles à l'Agence France locale. Vous trouverez donc page 6, les cinq versements que nous ferons de 2020 à 2024 qui s'élèvent à 18 500 € chacun, par année.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. Acompte de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2021

Jean-Pierre GARCIA : Pour que le centre communal d'action sociale de Saint-Gilles puisse assurer, dès le début de l'année 2021, les charges qui lui incombent notamment en matière salariale, il est proposé au Conseil municipal d'allouer un acompte de subvention de 131 635 € représentant une avance d'environ 5/12^{ème} de la subvention communale allouée en 2020.

Donc, il est demandé au Conseil municipal de donner son accord pour le versement de cet acompte de subvention.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Donc, les élus membres du conseil d'administration dont moi-même, Madame HARTMANN, Madame ARCHIMBAUD, Madame DONATO, Monsieur DUMAGEL, Monsieur VIGUE, Monsieur GILLI et Monsieur VIDAL, comme Madame PAUL ne prendront donc pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. Acompte de subvention accordé au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel Municipal de Saint-Gilles pour l'année 2021

Eddy VALADIER : C'est un acompte de 27 000 €. Ne prendront pas part au vote : Madame TUDELA, Madame SALAMA, Monsieur ZUSCHMIDT et Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. Acompte de subvention accordé à l'association des « Festivités pour Saint-Gilles »

pour l'année 2021

Eddy VALADIER : Je vous propose d'attribuer un acompte de 51 250 €. Ne prendront pas part au vote : Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur VIGUE, Monsieur PASSEMARD et Madame FERNANDEZ.

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Acompte de subvention accordé au Centre Social et Culturel « La Croisée » pour l'année 2021

Eddy VALADIER : Ne prendront donc pas part au vote : Madame BREUIL, Monsieur VULTAGGIO, Monsieur MICHEL, Madame SALAMA, Madame PAUL, Monsieur BRUNEL, Madame FERNANDEZ, Madame BERJON, Madame AJMO-BOOT et Monsieur DUMAGEL, pour la somme de 22 900 €.

Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Actualisation des tarifs communaux pour l'année 2021

Eddy VALADIER : Vous avez eu l'ensemble des tarifs en vigueur sur notre collectivité.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. J'ai regardé un peu les tarifs et j'avais quelques remarques et questions, notamment sur les tarifs pour les extérieurs. Est-ce que vous auriez pu envisager de les augmenter un petit peu, puisque comme ce sont des extérieurs, ça fait des recettes en plus.

Eddy VALADIER : C'est une maladie pour vous de vouloir tout augmenter. Vous me faites peur, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : J'augmente pour les touristes, Monsieur le Maire.

Eddy VALADIER : Vous l'augmentez pour les touristes, mais vous voulez les faire fuir ?

Paul GABRIEL : Mais non, ils sont captifs.

Eddy VALADIER : C'est une maladie au parti socialiste de tout augmenter : les tarifs, les impôts. C'est culturel.

Paul GABRIEL : J'ai noté que le tarif horaire de l'heure d'Internet à la médiathèque a été supprimé, cela signifie-t-il qu'il n'y aura plus d'accès ?

Eddy VALADIER : Non. Pensez-vous.

Paul GABRIEL : Idem la suppression de tarif pack repas pour les activités scolaires et périscolaires, ce sont les familles qui vont devoir fournir leur repas ou c'est prévu dans un autre cadre ?

Eddy VALADIER : Je passe à Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : C'est parce qu'on a fait un nouveau tarif.

Eddy VALADIER : C'est qu'effectivement, je crois qu'il y a un nouveau tarif, puisqu'on a changé l'organisation des tarifs. Donc, c'est dans le tarif à la journée que ça inclut. Ça nous évite aussi du travail de régie et de repas.

Paul GABRIEL : Concernant le tarif du stage sportif à la semaine qui passe de 30 € à 35 €, comme nous avons voté le tarif de 30 € lors du Conseil municipal du 29 septembre dernier, je constatais une augmentation de 5 €. Quand je vous avais interrogé sur le tarif, vous m'aviez répondu que vous n'étiez pas favorable à l'augmenter.

Eddy VALADIER : Vous voyez que je vous écoute ! Il ne va pas falloir que je vous écoute souvent, parce que vous ne nous proposez que des augmentations. Mes chers collègues, raisonnez-moi que je n'écoute pas trop Monsieur GABRIEL, parce que ça vous coûte cher. Vous voulez qu'on le passe à 40 € ?

Paul GABRIEL : Je vous ai proposé une tarification sociale basée sur les revenus et le quotient familial.

Pour la cantine scolaire, a priori, le tarif des repas reste le même, peut-être qu'une baisse du tarif, ce coup-ci, aurait été appréciée par les familles saint-gilloises.

Eddy VALADIER : Vous l'aurez compris, je n'augmenterai pas les tarifs tels que vous le souhaitez, ni pour nos touristes pas plus que pour les Saint-Gillois. Je vous ai juste suivi pour les aspects sportifs, parce que c'est un élément nouveau qui a augmenté le niveau de service que nous proposons. 35 € la semaine nous paraissent être un prix raisonnable et vous en convenez.

Les tarifs repas que nous avons décidés de baisser cette année, c'est le tarif des aînés. Notre engagement vis-à-vis des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois pour les repas servis dans nos écoles, c'est de faire un effort sur la qualité et notamment sur notre implication, plus encore dans la constitution de nos repas au travers de produits bio et locaux, le circuit court.

Donc, on ne pas tout faire en même temps, parce que je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut que nous ayons un regard attentif sur les aspects tarifaires, mais vis-à-vis de nos enfants, le tarif ne fait pas tout. Ce qu'on souhaite pour nos enfants, ce sont des repas de meilleure qualité. Donc, la Ville va engager évidemment des dépenses supplémentaires, parce que s'engager fortement ou plus fortement dans l'alimentation biologique a un coût. On le sait, les aliments biologiques sont un peu plus chers. Ce surcoût, d'ailleurs, que nous avons commencé à intégrer dans le budget 2021, nous ne le ferons pas supporter aux familles. Donc, en fait, il y a une réduction théorique du repas, mais je crois qu'on le fait différemment de la conception que vous vouliez nous proposer, c'est que l'effort qu'on fait, c'est pour améliorer la qualité de l'alimentation de nos enfants. Vous le savez – tout à l'heure, je ne l'ai pas relevé, mais votre interpellation me fait y penser – en matière d'accompagnement des familles les plus en difficulté et notamment des enfants les plus en difficulté, c'est aussi au travers des repas que nous servons à la cantine que nous pouvons apporter un plus à ces enfants, parce que chacun le sait et chacun le regrette aussi, le moment de cantine scolaire, c'est parfois le seul repas équilibré et de qualité que peuvent avoir certains de nos enfants.

Donc, il n'y aura pas de baisse tarifaire, si ce n'est la baisse tarifaire de 10 % pour nos aînés.

La volonté d'accroître la qualité des repas servis, là aussi vous le voyez, tout à l'heure, vous nous disiez : « Qu'est-ce que vous faites en matière d'environnement ? » On se retrouve aussi, parce qu'en matière d'environnement, je crois qu'à part un dans Saint-Gilles, tout le monde a bien compris que nous avons une politique qui était globale et cohérente en appuyant sur des produits bio, eh bien, on va favoriser là encore le développement de l'agriculture biologique sur notre territoire. Il n'y aura pas que des produits bios, on n'est pas encore aux 100 % bio. Je n'en doute pas, nous y arriverons un jour ou l'autre.

Voilà les réponses que je souhaitais vous apporter. Vous conviendrez comme moi que les tarifs ont été stables ou ont baissé, mais on ne vous suivra pas sur toutes ces augmentations nombreuses que vous nous demandez.

Paul GABRIEL : Elles ne sont pas si nombreuses et en plus, elles ne sont pas pour les Saint-Gillois. Je le répète.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Annulation de subventions accordées à certaines associations locales

Eddy VALADIER : Je cède la parole à notre collègue Alain VULTAGGIO.

Alain VULTAGGIO : Merci, Monsieur le Maire.

Considérant que par délibération en date du 18 novembre 2020, le Conseil municipal accordait une subvention d'un montant de 550 € à l'USEP Victor Hugo et d'un montant de 150 € aux Pétanqueurs Saint-Gillois, il se trouve que ces subventions avaient déjà été attribuées lors de conseils municipaux précédents pour l'année 2020, à savoir :

- l'USEP de Victor Hugo 550 € par délibération du 9 juin 2020 ;
- les Pétanqueurs Saint-Gillois 155 € par délibération du 7 juillet 2020.

Eddy VALADIER : Donc, on avait voté deux fois, si je comprends bien ?

Alain VULTAGGIO : Tout à fait.

Eddy VALADIER : Ce n'est peut-être pas nécessaire.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église

Eddy VALADIER : Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église pour un montant de 479,86 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Convention relative à la mise à disposition d'un photocopieur par la Commune au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Eddy VALADIER : Vous voyez, encore, on fait du social, on donne un photocopieur. Des fois, je n'en reviens pas moi-même, Monsieur GABRIEL.

Jean-Pierre GARCIA : Donc, le marché public portant sur la location et la maintenance de photocopieurs arrive à échéance au 31 décembre 2020. Afin d'assurer une continuité dans cette prestation, un nouveau contrat a été conclu avec la société Canon Fac Similé Grand Sud.

Le Conseil municipal est saisi pour examiner et accepter la mise à la disposition d'un photocopieur au profit du CCAS en contrepartie du versement d'une rétribution trimestrielle correspondant au coût de location et de maintenance de ce bien.

Donc, il est proposé de valider la convention entre la Commune et le CCAS.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Concession de travaux valant autorisation d'occupation temporaire du domaine

public de la Ville de Saint-Gilles pour le financement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque sur le centre technique municipal – Passation d'un avenant de transfert

Jean-Pierre GARCIA : A l'issue d'une mise en concurrence, une concession de travaux relatifs à l'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture du centre technique municipal a été conclue avec la société Générale du Solaire.

Dans son mémoire technique, la société Générale du Solaire a indiqué qu'une société de projet serait créée pour porter l'ensemble de l'opération, réalisation et exploitation des équipements devant la commission de régulation de l'énergie afin d'obtenir un tarif d'achat de l'électricité. Cette société dénommée GDSOL 66 viendrait se substituer à Générale du Solaire dans tous les droits et obligations de la société résultant de la convention, considérant que la société GDSOL a rempli les conditions de participation initialement fixées dans le marché, il est proposé de conclure un avenant de transfert.

Eddy VALADIER : Je rajoute que la Ville percevra une soulte de 130 000 €. Je peux dire qu'à ce tarif-là, je vais en faire de l'environnement, comptez sur moi.

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Mise à jour du tableau des effectifs des agents titulaires de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Je cède la parole à Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Donc, délibération habituelle que nous passons régulièrement à chaque fois qu'il y a des changements, soit des départs à la retraite, soit des changements de fonction, etc. Donc, nous fermons et nous ouvrons des postes. Vous avez typiquement des départs à la retraite notamment, des avancements de grade aussi, etc.

Donc, délibération classique de mise à jour des effectifs. Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Création d'un emploi de collaborateur de cabinet

Dominique TUDELA : Je continue avec la suivante, la 17 qui s'agit de la création d'un emploi de collaborateur de cabinet qui s'inscrit dans la clarification de la position d'une collaboratrice qui fait déjà partie de la collectivité depuis quelques années et qui a, depuis quelque temps, évolué vers des missions auprès du cabinet du Maire.

Donc, aujourd'hui, la volonté politique c'est d'inscrire et de reconnaître cette collaboratrice dans cette mission et donc, de créer le poste. Donc, entre autres, elle aura les missions de conseil aux élus, de préparation de décisions et des dossiers, de suivi des relations avec les administrés, etc.

Le recrutement est toutefois encadré par un certain nombre de dispositions, notamment ce sont les emplois qui ne sont pas permanents et dont les fonctions prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale. Vous retrouverez un peu plus loin les éléments statutaires de rémunération.

Donc, chers collègues, je vous demande de délibérer pour créer cet emploi de collaborateur de cabinet et d'inscrire au budget le crédit global annuel.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces

Delphine PERRET : Comme vous le savez sûrement, les commerces sans salariés peuvent ouvrir le dimanche et des dérogations pour l'ouverture dominicale des commerces employant des salariés existent.

Certains secteurs nécessaires à la continuité économique et sociale peuvent également ouvrir le dimanche sans autorisation. Je citerais par exemple les cafés, les débits de tabac, les commerces de détail alimentaires.

Par dérogation au principe de repos dominical, l'article L. 3132-26 du Code du travail permet au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche pour un maximum de 12 dimanches par an.

Il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'ouverture des commerces concernés aux dates dont vous avez la liste ci-jointe. Je souhaiterais, par ailleurs, proposer au Conseil municipal de modifier les dates de janvier. En effet, le calendrier des soldes d'hiver a été modifié par annonce gouvernementale. Compte tenu de la crise sanitaire, les soldes se dérouleront donc du 20 janvier au 16 février. Je vous propose donc de donner l'accord du Conseil municipal pour les dimanches du 24 et 31 janvier au lieu du 10 et 17.

Eddy VALADIER : Effectivement, au moment de la rédaction de cette délibération et de son passage ce soir en Conseil municipal, on a appris que les dates de soldes avaient été repoussées, conformément à la demande des commerçants et artisans de notre pays. Donc, ce qu'on vous propose, c'est d'adapter à ces nouvelles circonstances la délibération en séance si vous n'y voyez pas d'opposition.

Y a-t-il des questions ? Allez-y !

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. J'ai remarqué que cette proposition s'appliquait également aux hypermarchés et à la grande distribution tel que mentionné dans la délibération. Je pense que faire ouvrir la grande distribution le dimanche, alors qu'on a un marché dominical de grande qualité, ça pénalise l'activité du centre-ville et des commerçants qui sont déjà ouverts le dimanche. Quand on sait aussi les pratiques managériales des établissements de grande distribution, je pense que le coup de pouce pour ces établissements n'est pas forcément nécessaire.

Eddy VALADIER : Les établissements de grande distribution ont déjà possibilité d'ouvrir tous les dimanches donc, ça ne changerait rien.

Delphine PERRET : C'est denrée alimentaire.

Eddy VALADIER : On ne peut pas les citer, mais on peut le citer, on n'en a qu'un. Intermarché, ils sont ouverts tous les dimanches et on ne peut rien y faire. Ce n'est pas cette délibération-là qui vise.

Donc, je vous avoue que je ne serais pas loin de partager avec vous, je suis un ardent défenseur de l'artisanat et du commerce de proximité, même si nous avons la chance à Saint-Gilles d'avoir un directeur général ou un président – pour ne pas le nommer – Monsieur MAGNANI d'Intermarché qui est très impliqué dans la vie économique, sociale et culturelle de notre cité.

Je fais une petite digression, vous ne m'en voudrez pas, mais ça me permet de saluer tout ce qui a été fait notamment pour le téléthon voilà quelques jours avec nos collègues et je regarde ma collègue, Brigitte SALAMA, dans un contexte particulier et difficile. Il y a une mobilisation évidemment de vos élus, mais aussi de beaucoup d'acteurs professionnels pour faire en sorte qu'on apporte une belle recette pour le téléthon. Lui, comme d'autres, ont apporté une contribution alimentaire extrêmement sensible.

Je ne veux pas qu'il y ait de malentendu. Je crois qu'on a la chance à Saint-Gilles d'avoir un – ce n'est pas un hypermarché – c'est un supermarché avec un dirigeant qui participe à la vie collective, mais il n'empêche, sur le fond, je suis un ardent défenseur plutôt du petit commerce et de l'artisanat.

Paul GABRIEL : Surtout le dimanche, on a un bon marché, ce serait bien de pouvoir le développer.

Eddy VALADIER : Surtout le dimanche qu'on a un bon marché, mais il a droit d'ouverture. Je vous avoue que ça me paraît un petit peu aberrant, mais on le comprend aussi, les marchés hebdomadaires en France ne sont pas tout le temps le dimanche. Il y a aussi beaucoup de communes où le marché est en semaine et les supermarchés et hypermarchés sont ouverts.

C'est vrai, on le voit, quand on discute avec Monsieur GRAVIL ou Monsieur GRANIL le matin, en plus dans la période difficile qu'on traverse, même les marchands ambulants souffrent. Mais c'est à nous tous, on est 14 000. Il faut que nous nous rendions au marché, il faut qu'on aille faire nos achats dans nos petits commerces autant qu'on peut, vous avez raison.

S'il n'y a pas d'autres questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Je vous encourage aussi à aller acheter votre calendrier « Les pompiers ». J'y suis allé dimanche. J'ai vu sur les réseaux sociaux qu'ils faisaient une vente et dans les commerces, donc, pensons aussi à nos soldats du feu.

19. Signature d'un protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Patrice BLOT et la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération n° 19 : signature d'un protocole d'accord transactionnel entre Monsieur Patrice BLOT – je vous avoue ce ne sera plus un copain, il ne l'était pas déjà, mais il le sera encore moins – et la Commune de Saint-Gilles.

En effet, on a utilisé et sans son autorisation ni licence, une photo qui, figurez-vous, on l'a transmise à un organisme auquel on est adhérent. Ils l'ont publiée. Donc, il a saisi son avocat pour faire valoir ses droits à l'exercice de son activité professionnelle de photographe.

Donc, on a tergiversé nos avocats et puis, il nous est apparu plus raisonnable d'arriver à un protocole transactionnel que d'aller devant les tribunaux, ne serait-ce que pour les frais de procédure. Il est proposé de lui accorder une indemnité de 100 €.

Donc, je le rappelle Monsieur Patrice BLOT, photographe professionnel, demeure au 13 bis, rue Edmond Rostand à Nîmes. Donc, quand vous passez dans la rue Edmond Rostand, si vous avez envie d'acheter quoi que ce soit en matière photographique, vous tracez votre chemin et vous ne lui dites pas bonjour de ma part. Je trouve que ce n'est vraiment pas correct. La Ville de Saint-Gilles serait une habituée de ce genre de pratique, je le veux bien. Je crois que quand on est un vrai professionnel, on peut juger de, entre guillemets, la faute intentionnelle ou de la faute non intentionnelle. Là, franchement, on était vraiment dans une simple petite erreur d'inattention.

Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Proposition d'indemnisation par la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)

Eddy VALADIER : Délibération n° 20 et c'est Madame PERRET : proposition d'indemnisation par la commission d'indemnisation amiable (CIA). Il faut trouver un autre nom la prochaine fois que CIA, Madame ATTIA.

Delphine PERRET : Suite aux travaux en centre-ville, la commission d'indemnisation amiable a examiné trois dossiers lors de sa séance du 1^{er} décembre 2020.

Après analyse des conditions d'indemnisation et expertise économique et financière des pertes des commerçants estimant avoir subi un préjudice, il est proposé au Conseil municipal les indemnisations suivantes :

- 3 800 € pour la SARL Les Traditions, bar La Bouvine ;
- 5 000 € pour la SARL H&M SISTER'S, le snack A l'Angle ;

Le troisième dossier, la SARL La Platine n'a pas été éligible au regard de la réglementation de la commission.

Eddy VALADIER : Donc, deux propositions d'aide. Est-ce qu'il reste des dossiers, Madame ATTIA, en suspens ?

Magda ATTIA : Un.

Eddy VALADIER : Donc, il nous reste un dossier à l'examen et on aura clos les indemnisations liées aux travaux du centre-ville, sachant qu'on a été bien généreux quand on regarde le contenu. On en a eu relativement assez peu. Au dernier dossier, Madame ATTIA, qu'on présentera dans quelques mois, si vous pouvez nous faire un petit bilan financier et technique.

S'il n'y a pas de questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. Signature d'un avenant n° 1 portant prorogation à la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec la SPL Agate relative au projet de réhabilitation de la place Jean Jaurès et des rues attenantes

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. Enquête publique – Exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud mobile sur la Commune de Saint-Gilles par la Société SPIE BATIGNOLLES MALET

Frédéric BRUNEL : Cette délibération, juste pour dire que la société Batignolles Malet pourra exploiter la centrale d'enrobage à chaud mobile sur la Commune de Saint-Gilles pour un mois. Cette production de bitume servira à refaire les tapis d'enrobée sur la 54.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. Modification d'itinéraire d'intérêt départemental au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard (PDIPR) et au Plan départemental des Espaces sites et Itinéraires du Gard (PDESI)

Frédéric BRUNEL : La loi du 22 juillet 1983 confère au Département la compétence en matière d'itinéraires de promenade et de randonnée. Dès lors, le Département serait chargé d'établir un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée qui permet de protéger les chemins ruraux

Procès-verbal des débats du Conseil Municipal du Mardi 15 décembre 2020

et de favoriser la découverte des sites naturels et paysages ruraux en développant la pratique de tout type de randonnée.

Le principe du PDIPR est en fait d'établir une forme de protection légale du patrimoine et des chemins en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur BRUNEL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

24. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Il s'agit de la délibération habituelle concernant les aides attribuées aux propriétaires privés en centre ancien.

Sur la période du 9 octobre au 5 novembre, quatre projets ont été réputés éligibles par le comité technique et deux seront annulés lors de cette délibération ; deux seuls dossiers qui n'ont pas été exécutés et qui datent de 2017.

Il s'agit des façades qu'ils vont ou qui ont déjà été réhabilitées il y a très peu de temps :

- une au 19, place de la République. Une très belle façade à l'entrée de la place que vous pouvez voir aujourd'hui rénovée, l'échafaudage vient d'être enlevé ;
- une 4, place de la Brèche ;
- une 20, rue Gambetta. On a tous en tête là, récemment les travaux sur le bâtiment qui accueille notre tabac presse – une belle réalisation également ;
- une à la rue, porte de la Blanque.

Pour un montant total de travaux de 120 163 € et un montant de subvention de 20 467 €.

Les deux dossiers qui ont été annulés sont ceux du 1, rue Gambetta et 1, rue Raoul Sarnet pour un montant de 37 000 € et une subvention qui était allouée de 8 266 €.

Est-ce que vous avez des questions ? Pour l'info complémentaire, je crois qu'il y a même un dossier de devanture qui va venir agrémenter un des dossiers qui est présenté aujourd'hui, qui embellira encore un peu plus le boulevard principal.

Eddy VALADIER : Très bien. Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

25. Participation financière de la Commune de Saint-Gilles aux classes de neige, de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année scolaire 2020-2021

Eddy VALADIER : Délibération 22, Participation financière de la Commune aux classes de neige, classes de découverte et aux actions éducatives des écoles pour l'année scolaire 2020-2021, même si évidemment avec le contexte de crise sanitaire, je ne suis pas certain que nos écoles puissent faire beaucoup de choses, mais au cas où. C'est Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Monsieur le Maire vous a tout dit. Subventions accordées pour les classes des neiges, de découvertes, de sortie en tout genre.

Donc, pour les élémentaires, 45 € pour les classes de neige et de découvertes ; 42 € par élève, bien entendu pour les maternelles.

Ensuite, pour les petites sorties annuelles, école élémentaire 5 €, école maternelle, idem.

Après, on a aussi l'achat de livres pour les bibliothèques de l'école à 3,50 € maximum par élève.

Ensuite, lorsqu'il y a – mais nous n'en avons pas sur la Commune, je crois qu'il n'y en a jamais eu, en tout cas, de ce que je me rappelle – des échanges avec des correspondants, c'est 126 € sur présentation du projet pédagogique.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. « Opération façades » – Demande de subvention à la Région Occitanie

Géraldine BREUIL : Pour soutenir la démarche que nous avons déjà mise en place il y a quelques années maintenant sur la rénovation des façades, dans cette même démarche, on a postulé, on a présenté, en tout cas, à la région un contrat bourg-centre Occitanie et on a été retenu.

Dans le cadre de cette politique bourg-centre, nous avons la possibilité de mobiliser auprès de la région des aides pour justement soutenir la politique de rénovation des façades que nous menons. Donc, cette délibération permettrait à Monsieur le Maire de solliciter la région et l'aide pour poursuivre la conduite du programme de rénovation des façades. L'objectif étant de donner au Maire la possibilité de solliciter la Région.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Signature de la convention de coopération locale entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle Emploi Nîmes 7 Collines

Delphine PERRET : En juillet 2018, le Conseil municipal a validé la passation d'une convention avec Pôle Emploi pour deux ans. Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler cette convention. Le Conseil municipal est saisi ce soir afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Signature d'une convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard (CCI) et la Commune de Saint-Gilles pour la réalisation d'une analyse d'opportunité et un accompagnement à la réalisation et au suivi d'un projet de production de chaleur par biomasse pour la chaufferie Sabatot

Jean-Pierre GARCIA : Afin de favoriser le développement de l'économie sylvicole dans le département du Gard et de neutraliser les émissions de gaz à effet de serre, en l'occurrence le dioxyde de carbone, la Chambre de commerce et de l'industrie du Gard, au travers de la mission gardoise de promotion de l'énergie thermique renouvelable (MGPETR), propose d'étudier l'opportunité technique et économique de la transition du mode de production de chauffage du quartier Sabatot. L'étude portera sur l'opportunité de remplacer au moins la chaudière la plus ancienne, datant de 2014, actuellement alimentée en gaz de ville par un modèle fonctionnant au bois avec son équipement d'alimentation automatique.

Toutes les prestations de cette société sont gratuites. Elles consistent d'abord en la rédaction d'un rapport d'analyse d'opportunité permettant de définir la faisabilité, l'enveloppe financière et les étapes du projet. Si les conclusions sont favorables et que la suite est décidée, un cahier des charges sera réalisé, permettant de recruter un bureau d'études pour la réalisation de l'étude de faisabilité qui est subventionnée à 70 %. Ensuite, le cas échéant, la MGPTER assurera un accompagnement dans le montage des dossiers de subvention et un suivi des étapes de la réalisation de l'opération. Enfin, un accompagnement durant la première année d'exploitation des installations de production de chaleur sera assuré.

Le Conseil municipal est saisi pour valider cette convention.

Eddy VALADIER : Vous voyez, Monsieur GABRIEL, qu'il y a de la suite dans les idées dans ce Conseil municipal : les arbres abattus, on les a gardés, c'est pour alimenter la chaudière de Sabatot en granulés. Si ce n'est pas durable, ça !

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Si je ne me trompe, on a terminé les délibérations relatives à ce Conseil municipal. Nous avons reçu trois questions orales de Monsieur Paul GABRIEL à qui je cède la parole.

QUESTIONS ORALES

I. Stationnements gênants intempestifs

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire.

J'ai été saisi par des habitants concernant des stationnements gênants intempestifs dans de nombreux quartiers de la Ville, ceci concerne à la fois les poids lourds, mais également les véhicules légers. De nombreux poids lourds qui stationnent dans les quartiers et des lotissements de la Ville, souvent sur des trottoirs ou sur des accotements non viabilisés qui engendrent non seulement une gêne et un manque de visibilité pour les autres usagers de la route, des risques pour les piétons adultes comme enfants, mais également des détériorations des équipements de voirie qui ne sont pas viabilisés nécessairement pour recevoir le stationnement de ce type de véhicules. Des détériorations qui viennent, à terme, impacter les finances de la Ville.

Par ailleurs, il est à constater que de nombreux VL stationnent également sur les trottoirs et les cheminements piétons. Cela oblige les piétons, adultes et enfants, à marcher sur la chaussée lors de leur déplacement à pied, avec tous les risques que cela implique.

Je rappelle, la réglementation en matière d'arrêt et de stationnement dangereux, gênants ou abusifs est bien claire et précisée dans les articles R. 417-9 à R. 417-13 du Code de la route et qu'il convient de la faire appliquer pour la sécurité de tous.

Dans quelles mesures comptez-vous intervenir sur cette problématique et serait-il envisageable de créer un parking multiservice adapté en périphérie de la Ville pour les poids lourds et le covoiturage ? Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Monsieur le conseiller municipal, je ne peux que déplorer le comportement inadapté de certains conducteurs qui, par désinvolture ou manque de civisme, font subir aux autres leurs incivilités routières. Sachez que je mobilise au quotidien l'ensemble des pouvoirs de police qui me sont alloués afin

d'assurer l'intégrité du domaine public et que les agents de la police municipale de Saint-Gilles effectuent leur travail avec rigueur en faveur de la tranquillité publique de tous.

J'entends votre proposition de créer un parking multiservice en périphérie de la Ville. Pour l'instant, la Ville de Saint-Gilles ne dispose pas d'un foncier suffisant en périphérie du centre-ville permettant d'envisager un tel projet. De plus, je ne pense pas que la création d'une aire périphérique puisse réellement avoir un effet puissant sur les incivilités routières qui relèvent malheureusement d'un comportement dangereux de la part de certains conducteurs.

Sans véritable politique globale de lutte contre l'insécurité routière de la part de notre Gouvernement, je crains que les comportements évoluent trop lentement et il conviendrait, à mon sens, que certaines infractions routières soient plus lourdement sanctionnées par une réglementation plus sévère.

Question n° 2 ?

2. Végétalisation en zone urbaine

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pouvons que nous féliciter des plantations d'arbres réalisées dernièrement. Cela permet de rattraper le nombre important d'arbres abattus lors du dernier mandat et les coûts importants de ces opérations. Il est à espérer que ces nouvelles plantations ne connaîtront pas le même sort que les précédentes qui avaient bien eu du mal à survivre par un manque d'arrosage et un mauvais entretien.

Se pose maintenant la question de la résilience de notre zone urbaine aux effets du changement climatique. Je vous rappelle que de nombreuses expertises affichent un taux minimal de 40 % de végétalisation en zone urbaine pour maintenir viables les villes dans le futur. Aussi, je vous invite à aller plus loin dans ce programme de plantation en lançant un plan de végétalisation massif qui pourrait être financé en partie notamment par la région dès lors que le projet est ambitieux et pertinent.

Il convient également de conserver les grands arbres du patrimoine de la Ville qui restent plus utiles que les jeunes arbres, le temps que ceux-ci se développent. Enfin, les associations et notamment l'association Saint-Gilles Ville Fleurie, jouent déjà un rôle important dans la végétalisation de la Ville pour inciter également les particuliers à se saisir de cette question, car cela ne dépend pas que de la puissance publique, tout le monde est concerné.

Allez-vous créer une commission extramunicipale à l'environnement pour traiter ces sujets et associer un maximum d'habitants à cette thématique ? Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Monsieur le conseiller municipal, que ce soit pour les platanes de l'avenue Grifeuille ou ceux présents sur l'avenue Anatole France, la Ville a été contrainte par deux fois d'effectuer l'abattage des arbres contaminés par le chancre coloré et ce présent dans un rayon de 35 m autour par ordre du Préfet de la région Occitanie.

Sur les 287 arbres et jardinières plantés à l'occasion des travaux de voirie, on dénombre aujourd'hui une dizaine de sujets qui n'ont pas pris, soit 3,5 %, cinq arbres et cinq sujets dans les jardinières ; ce qui est faible. Pour vous rassurer, la garantie de bonne reprise s'applique, ce qui n'occasionne aucun surcoût à la Ville et vous l'avez vu il y a quelques jours, les plantations ont été renouvelées.

Je vous le rappelle, sur le secteur place Frédéric Mistral, rue Emile Zola, Victor Hugo et parking Charles de Gaulle : 110 arbres de haute tige plantés, 31 grimpantes en jardinière sur voirie, 2 820 m² planté d'arbustes vivaces ou haies.

Sur le secteur rue Gambetta, place Gambetta, boulevard Chanzy, avenue Grifeuille : 60 arbres plantés, 43 en remplacement des arbres abattus certes, 17 nouveaux cependant, plus 27 jardinières.

Sur le quartier de la Vignasse, route de Générac : 90 arbres plantés et 812 arbustes.

Au total, nous aurons donc planté 260 arbres de haute tige, 812 arbustes, 27 jardinières et végétalisé près de 3 000 m², c'est-à-dire plus de 1 000 sujets plantés au cours du mandat précédent.

Je profite également de votre intervention pour souligner que les agents du service des espaces verts s'investissent au quotidien pour entretenir nos espaces verts et naturels dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site. Merci donc aux agents des espaces verts de notre centre technique municipal de prendre soin du cadre de vie des Saint-Gillois.

D'autre part, Monsieur le conseiller municipal, durant la campagne électorale, l'équipe de la liste Saint-Gilles par Cœur s'est engagée à planter 100 arbres par an pour une végétalisation urbaine accrue. Vous l'avez sûrement lu dans la presse récemment, la Ville vient de planter 102 arbres la semaine dernière. Je vous rassure, l'objectif des 100 arbres par an est un minimum que le groupe majoritaire s'est fixé.

Concernant les associations, je partage votre avis sur le fait que les associations et plus largement les administrés, jouent ou doivent jouer un rôle dans la végétalisation de leur Commune. Je souhaite néanmoins porter à votre connaissance que l'association Saint-Gilles Ville Fleurie s'est créée à notre initiative lors du mandat précédent.

Enfin, le respect de l'environnement est un enjeu commun pour lequel nous avons besoin de l'engagement pour tous effectivement. Néanmoins, pour les projets communaux en lien avec la thématique environnementale, j'ai décidé de confier cette mission à deux élus délégués : Monsieur Frédéric BRUNEL, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à l'environnement et la gestion de l'espace public et Monsieur Alexandre MICHEL, conseiller municipal délégué à la sensibilisation, à l'environnement et à la végétalisation urbaine. Par leur investissement et savoir-faire, ils sauront proposer des projets adéquats à notre collectivité et mobiliser tous ceux qui veulent les aider comme ils l'ont fait récemment avec nos écoles. Faites-leur confiance, vous serez surpris.

Il y a une troisième question, vous savez que vous avez été prolix.

3. Diffusion en direct des réunions du Conseil municipal.

Paul GABRIEL : Je vous remercie, Monsieur le Maire.

La crise sanitaire que nous traversons engendre d'autres crises : crise économique pour les commerces et les entreprises, crise sociale avec un accroissement des inégalités, crise de l'éducation nationale avec un niveau de plus en plus bas et des décrochages scolaires de plus en plus nombreux. Il y en a d'autres et je pense également à une crise démocratique où, depuis plusieurs années, l'on observe un désintérêt de plus en plus prononcé de la part des habitants du pays.

Il est vrai qu'entre les élus qui ne servent pas l'intérêt général et ceux qui utilisent les plateaux de télévision ou bien les réseaux sociaux pour propager des contre-vérités et créer des polémiques inutiles, les femmes et les hommes politiques de bonne volonté ont plus de mal à transmettre et faire entendre leur message pour mettre en avant la démocratie.

Les conseils municipaux, du fait de la crise sanitaire, se tiennent à huis clos et malheureusement, les habitants intéressés pour y assister ne peuvent pas le faire. Aussi, comme le prévoit l'article 17 du règlement intérieur du Conseil municipal de Saint-Gilles, les séances du Conseil peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuels. D'ailleurs, la séance d'installation du Conseil municipal du 26 mai avait été filmée et diffusée en direct, pour un grand succès, avec plus de 1 000 connexions, beaucoup plus que ce que la salle du Conseil peut contenir de public.

Dans le but de mettre encore plus en avant les travaux du Conseil municipal, pourriez-vous décider de diffuser en direct les séances du Conseil municipal afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre ? Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur le conseiller municipal.

Pour tenir informés nos administrés sur la vie démocratique locale, la Ville communique en direct sur les réseaux sociaux de la tenue du Conseil municipal et met en lumière un à deux sujets importants votés en séance.

Ayant toujours un grand attrait auprès des administrés à la suite des élections municipales, la séance du Conseil municipal d'installation ne pouvant se faire en présence du public cette année en raison de la crise sanitaire a été diffusée en direct. Un conseil municipal dit classique, comme ce soir, ne suscite pas le même intérêt, puisque l'on compte moins de cinq personnes en moyenne par Conseil sur la durée d'un mandat. Par conséquent, choix a été fait de ne pas diffuser les conseils municipaux dits classiques, mais de permettre au public d'y assister. Ce choix de communication a été fait, puisque, comme vous le savez, une retransmission en direct a un coût. La Ville doit faire appel à un prestataire extérieur, c'est près de 1 300 € par séance.

Enfin, la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, applicable depuis le 16 novembre dernier et jusqu'au 16 février 2021 au moins, donne la possibilité de réunions de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes. Cette dernière solution a été choisie pour les conseils municipaux sur la période allant de juillet à septembre. Cependant, nous sommes en période de confinement depuis fin octobre, l'assistance au débat des organes délibérants ne constitue pas un motif d'autorisation de sorties dérogatoires, le Conseil municipal se déroule donc nécessairement en l'absence de public, à l'exception bien évidemment, des journalistes.

Je vous remercie pour cette séance.

La séance est levée à 21h45.

Madame Vanessa BERJON

Secrétaire de séance